

Sceaux inaugure une épicerie solidaire pour les étudiants

les points clés

- ✓ La ville de Sceaux crée une épicerie solidaire pour lutter contre la précarité étudiante, en collaboration avec l'association Cop1
- ✓ Ce nouveau lieu hébergera également, au fil des mois, des expositions artistiques
- ✓ L'inauguration se tiendra le vendredi 19 janvier 2024 à 11h au 73 rue Houdan

Lutter contre la précarité étudiante

Située en centre-ville, cette épicerie solidaire créée à l'initiative de la ville de Sceaux proposera des produits alimentaires gratuits à destination des étudiants. Sceaux a récemment signé une convention avec l'association Cop1. Elle accompagne tout étudiant dans le besoin grâce notamment à des distributions gratuites de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Concrètement, les étudiants qui souhaitent bénéficier des produits proposés (ou devenir bénévoles) devront s'inscrire sur cop1.fr, ce qui permettra de fixer ensuite les jours de distribution des premiers paniers. L'association fournira conserves et produits secs, tandis que la Ville contribuera à l'achat de fruits et légumes. Sceaux met également à disposition le local de l'épicerie, situé au 73 rue Houdan. Ce dispositif, qui vient en complément du garde-manger solidaire proposé depuis 2021 par la recyclerie "L'Île aux ressources" toute proche, a vocation à proposer un service plus pérenne.

Contribuer au développement d'un campus durable

En décembre 2023, le projet a été labellisé par le dispositif Agir Ensemble, qui valorise les initiatives durables locales. L'épicerie sera inaugurée **le vendredi 19 janvier à 11h** en présence de Philippe Laurent, maire de Sceaux. Selon l'association Cop1, 100 à 150 jeunes sont attendus lors des premières distributions. Parallèlement, le lieu servira également à accueillir des expositions artistiques ponctuelles organisées par la Ville. L'occasion de faire découvrir aux étudiants et aux passants diverses œuvres d'art !

contact presse

► Pierre Michonneau - 01 41 13 32 86
pierre.michonneau@sceaux.fr

